

Catherine Grèze
Députée européenne
Parlement européen
ASP 084346
60 rue Wiertz
B-1047 BRUXELLES

Monsieur Pierre de Bousquet de Florian
Préfecture de l'Hérault
34 Place Martyrs de la Résistance
34000 Montpellier

Strasbourg, le mercredi 12 juin 2013

Monsieur le Préfet,

Des habitants de Palavas-les-Flots m'ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'urbanisation galopante de leur commune, sans prise en compte suffisante des risques naturels.

Comme vous le savez, la zone de Palavas-les-Flots est particulièrement sensible : outre les eaux de ruissellement, elle reçoit les eaux douces du Lez, de la Mosson, de la Lironde et du Vidourle, mais aussi de grands ruisseaux ou émissaires (une douzaine) qui se jettent dans les étangs. Or, ces étangs communiquent eux-mêmes avec la mer par trois graus (Carnon, Palavas et le Prévost) et indirectement par le canal du Rhône à Sète. Les crues gonflent les rivières alors que les tempêtes peuvent faire s'élever le niveau de la mer et donc des étangs. En découle un risque important d'inondations.

De manière très étonnante, le Plan de prévention du risque inondation (PPRI) ne prend pas en compte la carte des aléas de la Direction départementale de l'Équipement identifiant ce risque. La zone de Palavas qui devrait être en zone rouge se retrouve en zone bleue, donc potentiellement urbanisable. La carte des aléas indique pourtant que le camping le long de l'Avenue Saint Maurice et le Centre de vacances « *joie et santé* » sont en zone gravement inondable. C'est la raison pour laquelle ces établissements ferment d'octobre à mai par arrêté préfectoral.

Si l'on autorise une urbanisation toujours plus importante en amont des étangs, il y a un risque d'accélération des ruissellements et de suppression des zones d'expansion des crues, qui retiennent naturellement une partie de l'eau. Les risques d'inondation seraient alors encore plus importants et les habitations alentours pourraient être menacées en cas d'événement climatique extrême. Il serait irresponsable d'attendre la survenue d'une catastrophe avant d'agir. N'oublions pas les leçons de la tempête Xynthia de 2010.

Il y a d'autant plus urgence que le changement climatique est susceptible de modifier les aléas naturels et d'amplifier des phénomènes déjà existants. Selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), une hausse de 1,2 degré de la température moyenne annuelle doit être envisagée en une trentaine d'années. D'après ces experts, la vulnérabilité d'un territoire au changement climatique dépend de son exposition à l'aléa climatique et à ses importantes variations ; de sa sensibilité à l'aléa climatique, c'est-à-

dire le degré auquel les enjeux présents sur le territoire (bâtiments, infrastructures, populations, activités...) seront affectés négativement ou positivement par la variabilité et l'évolution climatiques ; ainsi que de ses capacités d'adaptation à l'aléa.

Suites aux inondations actuelles en Europe, l'Agence européenne de l'environnement vient de rappeler que l'Europe devait se préparer à vivre des inondations plus nombreuses du fait, notamment, du changement climatique.

Au vu de ces éléments, je vous remercie de vous assurer que les risques d'inondation sont correctement pris en compte à Palavas-les-Flots, notamment en modifiant le PPRI afin qu'il soit cohérent avec la carte des aléas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Catherine Grèze
Députée européenne du Sud-Ouest

